



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 31 octobre 2019

Résolution de M. Vincent Brayer du 7 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Guy Gaudard : « Stade-Lausanne-Ouchy section football, de qui se moque-t-on ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 mai 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Guy Gaudard « Stade-Lausanne-Ouchy section football, de qui se moque-t-on ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Vincent Brayer :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui en son pouvoir auprès de la Swiss Football League pour que le Stade-Lausanne-Ouchy puisse obtenir une dérogation pour jouer dans son stade usuel ou un autre stade lausannois en Challenge League ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité, par l'intermédiaire du directeur des sports et de la cohésion sociale, a envoyé en date du 26 août dernier un courrier à la Swiss Football League (SFL) qui est l'organe en charge, au sein de l'Association suisse de football (ASF), de l'organisation des deux ligues nationales de football, Super League (ex Ligue nationale A) et Challenge League (ex Ligue nationale B). La SFL édicte également les règles d'accession et de maintien dans ces ligues (octroi de licence de jeu), ainsi que celles régissant les stades pouvant accueillir lesdites ligues.

Dans ses lignes, la Municipalité, après avoir rappelé la valeur architecturale et historique du Stade Juan-Antonio-Samaranch et insisté sur le fait que ce stade est aussi l'âme du FC Stade-Lausanne-Ouchy (FC SLO), relève que mettre au niveau des standards actuels de la Challenge League, une infrastructure réalisée en 1922 et inscrite à l'inventaire des monuments historiques constitue un véritable défi ; d'autant plus que cette mise à niveau ne serait que provisoire, le FC SLO pouvant disposer, dès la saison 2020/2021 d'une infrastructure répondant aux critères émis par la Swiss Football League, à savoir le Stade olympique de la Pontaise. C'est pourquoi, ajoute-t-elle, devant la disproportion des coûts nécessaires à la mise en conformité du Stade Juan-Antonio-Samaranch, la décision a été prise de renoncer à ces travaux et de trouver un autre stade.

La Municipalité est consciente que la solution actuelle, jouer les matches dits « à domicile » à Nyon, ne satisfait personne. C'est pourquoi, dans sa lettre à la SFL, elle demande que celle-ci accorde, à titre exceptionnel, une dérogation vis-à-vis des exigences du catalogue des stades « B » et, ainsi, accorde le droit au FC SLO de jouer ses matches « à domicile » dans son stade historique, à Lausanne.

En date du 27 septembre 2019, sous la signature de son directeur général, M. Claudius Schäfer, et de son juriste en chef, M. Marc Juillerat, la SFL a répondu en indiquant qu'elle avait examiné en détail la demande de dérogation en faveur du FC SLO. Cependant, après avoir rappelé que par le passé de nombreux clubs avaient dû renoncer à participer à la Challenge League parce que leurs installations sportives ne répondaient pas aux exigences de la ligue, la SFL explique que, pour des raisons d'égalité de traitement par rapport aux clubs et collectivités qui ont entrepris d'importants efforts pour la mise en conformité de leurs installations, elle ne peut y répondre favorablement.

La Municipalité regrette que sa demande de dérogation n'ait pas été acceptée ; toutefois, elle prend acte des arguments de la SFL ayant motivé son refus.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir entrepris les démarches nécessaires pour que le FC SLO puisse jouer ses matches « à domicile » au Stade Juan-Antonio-Samaranch et ainsi avoir répondu à la résolution de M. Vincent Brayer.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

